

RE: Demande d'engagements et d'informations complémentaires - Programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Catier (3211-02-316)

Boisvert, Andréanne <andreamne.boisvert@arcelormittal.com>

Mer 2021-01-27 10:07

À : Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>; Barrasso, Grace <Grace.barrasso@arcelormittal.com>

0 1 pièces jointes (359 ko)

Autorisation-ministérielle_7610-09-01-0235601_401676933.pdf;

Allo Marie-Eve,

Ce sont les méthodes de traitement standards qui sont utilisées pour les hydrocarbures, HAM, HAC et HAP au site de traitement de Pointe-Noire. Les sols à contamination mixte sont aussi autorisés. Je vous ai joint leur certificat d'autorisation.

Il a été discuté à savoir si AMIC désirerait reprendre les sols après traitement pour les entreposer sur notre site ou ne pas les reprendre. Nous n'avons pas encore pris de décision à cet effet car nous n'avons pas déposé la demande d'autorisation pour restaurer la carrière Ouest. Il faut avoir l'autorisation en vertu du RCS avant de procéder (pour entreposer jusqu'à B). Il est clair que les sols ayant une contamination résiduelle au-delà des critères C seraient envoyés vers un LESC, comme indiqué dans l'autorisation du site.

A cet effet, l'emmagasinement de sols dans la carrière Ouest sera permanent, ainsi on va remplir une partie de la carrière par paliers et à la fin procéder à sa revégétalisation.

J'espère que ça répond à vos questions. N'hésite pas s'il y a autre chose.

Andréanne Boisvert | Expert, Conformité et projets environnementaux

ArcelorMittal

Exploitation minière Canada s.e.n.c.

1010, de Sérigny, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 5G7, Canada

Tél. : 514 285-1464 poste 1247 | Téléc. : 514 285-2526

Cell. :

www.transformerlavenir.com

De : Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 26 janvier 2021 11:24

À : Boisvert, Andréanne <andreamne.boisvert@arcelormittal.com>

Cc : Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Demande d'engagements et d'informations complémentaires - Programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Catier (3211-02-316)

Bonjour Andréanne,

Concernant le site de traitement des sols de Pointe-Noire, tu me disais que ce site accepte les sols contaminés en TBT. C'est bien cela?

J'aimerais donc avoir quelques précisions :

- Quel type de traitement est utilisé sur ce site relativement au TBT et quel est le niveau d'efficacité par rapport à ce type de contamination?
- Une fois traité, comment seront gérés ces sols ? Quelle est donc la finalité pour ces sols traités?

Concernant l'option de gestion pour les sols contaminés en TBT entre 20 et 100mg/kg, il est question d'entreposage dans la carrière. Je comprends qu'il s'agit d'entreposage temporaire. À cet effet, y a-t-il un horizon de temps? Et qu'est-il prévu de faire avec ces sols éventuellement?

Par ailleurs, pour ce qui est de la caractérisation pour le dragage de 2021 et 2022, il n'y a aucun problème dans la mesure où les deux secteurs sont différents.

N'hésite pas à me joindre au besoin.

Merci et bonne journée!

Marie-Eve Thériault, *biol., M. Sc.*

Chargée de projet

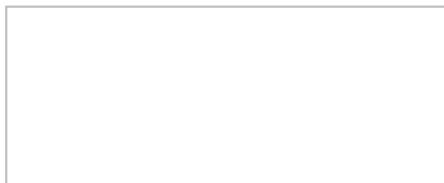
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

Ministère de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques

Téléphone: (418) 521-3933, poste 4643

Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca

Prenez note que je travaille présentement à distance pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19. Je répondrai à votre courriel dans les meilleurs délais.



De : Boisvert, Andréanne <andreeanne.boisvert@arcelormittal.com>

Envoyé : 25 janvier 2021 16:14

À : Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>; Barrasso, Grace
<Grace.barrasso@arcelormittal.com>

Objet : RE: Demande d'engagements et d'informations complémentaires - Programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Catier (3211-02-316)

Allo Marie-Eve,

Merci pour ton message. J'aimerais apporter des précisions à l'information fournie ci-après. J'ai repris les puces initiales et j'ai ajouté du texte additionnel (en vert). Je te laisse le soin de prendre connaissance du message et de me revenir au besoin.

De plus, nous allons procéder à l'échantillonnage 2021-2022 au printemps de cette année et allons envoyer notre plan de caractérisation pour validation avant le début de la campagne.

L'utilisation des critères de 20 µg/kg (0,02 mg/kg) et de 100 µg/kg (0,1 mg/kg) aux fins de gestion des sédiments dragués de la façon suivante :

- *Les sédiments contaminés en TBT en concentrations supérieures à 100 µg/kg devront être enfouis dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés (LESC) régi par le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC; chapitre Q-2, r. 18);*

Réponse AMIC : AMIC a pris l'engagement de disposer hors site des sédiments ayant une teneur de delà du seuil de 100 µg/kg en TBT. Ils seront envoyés vers un site de traitement des sols contaminés.

Actuellement ce site se situe sur la Côte-Nord.

- *Les sédiments contaminés en TBT en concentrations supérieures à 20 µg/kg, mais inférieures à 100 µg/kg devront être enfouis dans les cellules autorisées à cet effet sur les terrains d'AMIC;*

Réponse AMIC : En ce qui concerne les sédiments entre 20 et 100 µg/kg, l'intention d'AMIC est de les entreposer dans une ancienne carrière sur les terrains d'AMIC. Une demande d'autorisation est en cours de préparation afin de réviser les engagements de restauration de cette carrière et ainsi pouvoir y entreposer des sols faiblement contaminés, permis depuis la révision du RCS. AMIC effectuera les travaux de réhabilitation conformément aux documents fournis et listés à l'autorisation.

- *Pour les sédiments contaminés en TBT en concentrations inférieures à 20 µg/kg, des options de gestion devront être proposées par AMIC, afin d'être autorisées par le MELCC. Rappelons qu'en fonction de la classification norvégienne présentée dans Bakke et al., (2010), les sédiments marins qui contiennent entre 5 et 20 µg/kg de TBT font partie de la classe III, où les sédiments sont considérés comme modérément affectés par le TBT. Ainsi, dans cette plage de concentrations, des effets toxiques peuvent survenir à la suite d'une exposition chronique.*

Réponse AMIC : Dans le cadre des demandes d'autorisation annuelles, les modes de gestion des sédiments dont la teneur en TBT est inférieure à 20 µg/kg seront précisés. L'intention d'AMIC est de les revaloriser à même les installations dans la carrière ou à un autre endroit. À cet effet, AMIC a aussi pris l'engagement de fournir une carte documentant les sites de déposition des sédiments.

Je demeure disponible s'il reste d'autres éléments à finaliser en lien avec ce projet.

Au plaisir,

Andréanne Boisvert | Expert, Conformité et projets environnementaux

ArcelorMittal

Exploitation minière Canada s.e.n.c.

1010, de Sérigny, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 5G7, Canada

Tél. : 514 285-1464 poste 1247 | Téléc. : 514 285-2526

Cell. : [REDACTED]

www.transformerlavenir.com



De : Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 19 janvier 2021 09:21

À : Boisvert, Andréanne <andreanne.boisvert@arcelormittal.com>

Cc : Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Demande d'engagements et d'informations complémentaires - Programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Catier (3211-02-316)

This Message originated from a Non-ArcelorMittal source

Bonjour Andréanne!

Bonne année à toi aussi et à toute ta famille!!

Je te confirme la réception du document électronique des réponses aux questions et engagements. SVP nous faire parvenir deux copies papiers de ce document lorsque possible. Afin de réduire la quantité de papier, il n'est pas nécessaire de nous transmettre les certificats d'analyse.

Par ailleurs, concernant les critères TBT, voici la conclusion de l'avis demandé à la DPRIILC :

L'utilisation des critères de 20 µg/kg (0,02 mg/kg) et de 100 µg/kg (0,1 mg/kg) aux fins de gestion des sédiments dragués de la façon suivante :

- *Les sédiments contaminés en TBT en concentrations supérieures à 100 µg/kg devront être enfouis dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés (LESC) régi par le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC; chapitre Q-2, r. 18);*
- *Les sédiments contaminés en TBT en concentrations supérieures à 20 µg/kg, mais inférieures à 100 µg/kg devront être enfouis dans les cellules autorisées à cet effet sur les terrains d'AMIC;*
- *Pour les sédiments contaminés en TBT en concentrations inférieures à 20 µg/kg, des options de gestion devront être proposées par AMIC, afin d'être autorisées par le MELCC. Rappelons qu'en fonction de la classification norvégienne présentée dans Bakke et al., (2010), les sédiments marins qui contiennent entre 5 et 20 µg/kg de TBT font partie de la classe III, où les sédiments sont considérés comme modérément affectés par le TBT. Ainsi, dans cette plage de concentrations, des effets toxiques peuvent survenir à la suite d'une exposition chronique.*

N'hésite pas à communiquer avec moi au besoin.

Merci beaucoup et bonne journée!

Marie-Ève Thériault, biol., M. Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale

des projets hydriques et industriels

Ministère de l'Environnement et

de la Lutte contre les changements climatiques

Téléphone: (418) 521-3933, poste 4643

Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca

Prenez note que je travaille présentement à distance pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19. Je répondrai à votre courriel dans les meilleurs délais.



De : Boisvert, Andréanne <andreamne.boisvert@arcelormittal.com>

Envoyé : 15 janvier 2021 14:13

À : Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>; Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>; Barrasso, Grace <Grace.barrasso@arcelormittal.com>; Malouin, Julie <julie.malouin@wsp.com>

Objet : RE: Demande d'engagements et d'informations complémentaires - Programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Catier (3211-02-316)

Bonjour Marie-Eve,

J'espère que tu vas bien. J'en profite pour te souhaiter une bonne année! En pièce jointe à cet envoi j'ai mis la lettre d'engagement. Tu y trouveras aussi la mise à jour du rapport de caractérisation et une carte additionnelle.

Nous espérons que ce document sera conforme à vos attentes afin de finaliser l'analyse de notre dossier. Une confirmation de réception serait souhaitable.

Au plaisir,

Andréanne Boisvert | Expert, Conformité et projets environnementaux
ArcelorMittal
Exploitation minière Canada s.e.n.c.

1010, de Sérigny, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 5G7, Canada

Tél. : 514 285-1464 poste 1247 | Téléc. : 514 285-2526

Cell. : [REDACTED]

www.transformerlavenir.com

Leadership_courageux_en_action

De : Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 4 décembre 2020 10:00

À : Boisvert, Andréanne <andreamne.boisvert@arcelormittal.com>

Cc : Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>; Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande d'engagements et d'informations complémentaires - Programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de Port-Catier (3211-02-316)

****This Message originated from a Non-ArcelorMittal source****

Bonjour,

Dans le cadre de l'analyse environnementale du projet cité en objet, je vous fais parvenir une lettre de demande d'engagements et d'informations complémentaires.

N'hésitez pas à me rejoindre pour de plus amples informations.

Merci beaucoup et bonne journée!

Marie-Eve Thériault, *biol., M. Sc.*

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydrauliques et industriels
Ministère de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Téléphone: (418) 521-3933, poste 4643
Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca

Prenez note que je travaille présentement à distance pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19. Je répondrai à votre courriel dans les meilleurs délais.

